

Conseil

C/51/14

Cinquante et unième session ordinaire  
Genève, 26 octobre 2017

Original : anglais  
Date : 26 septembre 2017

## ADOPTION DE DOCUMENTS

Document établi par le Bureau de l'Union

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. L'objet du présent document est de fournir des informations sur les documents ci-après, que le Conseil sera invité à adopter à sa cinquante et unième session ordinaire :

- UPOV/INF/16 Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/7 Draft 1)
- UPOV/INF/22 Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/4 Draft 1)
- UPOV/INF-EXN Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/11 Draft 1)

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/7 Draft 1)

2. À sa cinquante-troisième session tenue à Genève du 3 au 5 avril 2017, le Comité technique (TC) a pris note de la suppression du logiciel SIVAVE du document UPOV/INF/16, comme suit :

"a) Administration des demandes

16 octobre 2014	SIVAVE	<p>Base de données : Mysql 5.1</p> <p>Version PHP 2.5.9 Ajax. Javascript.</p> <p>Les protocoles sont intégrés à des Applets Java et plusieurs archives Java (JARS):</p> <p>Compléments : Zend Optimizer 3.3</p> <p>Créateurs : Zend Studio Script Case</p>	<p>Permet la diffusion en temps réel de l'état d'avancement de la procédure concernant les demandes de droits d'obtenteur au Mexique.</p>	<p>Mexique : Manuel Rafael Villa Issa, directeur général, SNICS E-mail : <a href="mailto:manuel.villaissa@sagarpa.gob.mx">manuel.villaissa@sagarpa.gob.mx</a> Eduardo Padilla Vaca, directeur, Variétés végétales, SNICS E-mail : <a href="mailto:eduardo.padilla@snics.gob.mx">eduardo.padilla@snics.gob.mx</a></p>	<p>Demande écrite et justification du besoin d'utilisation</p>	MX	Toutes les plantes
-----------------	--------	--	---	--	--	----	--------------------------

3. À sa cinquante-troisième session, le TC a examiné la proposition de révision du document UPOV/INF/16/6 en vue d'inclure des informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, les informations étant fournies par le Brésil et le Mexique.

4. Le TC a noté que les observations qu'il avait formulées à sa cinquante-troisième session concernant l'exclusion et l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union seraient communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session prévue à Genève en octobre 2017 et que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/7 (document UPOV/INF/16/7 Draft 1) serait présenté sur cette base au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire prévue le 26 octobre 2017.

5. Le TC est convenu que les informations figurant dans le document UPOV/INF/16 devraient être publiées sous une forme se prêtant à des recherches sur le site Web de l'UPOV et a noté que le Bureau de l'Union imaginerait un outil dans ce but (voir les paragraphes 166 à 169 du document TC/53/31 "Compte rendu").

6. Un compte rendu des conclusions formulées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session au sujet des propositions de révision du document UPOV/INF/16/6 sera présenté au Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire (document C/51/18 "Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité").

*7. Le Conseil est invité à adopter une version révisée du document UPOV/INF/16/6 "Logiciels échangeables" (document UPOV/INF/16/7) sur la base du document UPOV/INF/16/7 Draft 1, compte tenu des conclusions formulées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session.*

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/4 Draft 1)

8. À sa cinquante-troisième session, le TC a examiné une proposition de révision du document UPOV/INF/22/3 et il est convenu de proposer d'apporter les modifications suivantes au document UPOV/INF/22/3 :

c) Vérification des dénominations variétales (ligne : Allemagne)	libellé : "Vérification des dénominations variétales dans les procédures nationales sur la base des règles phonétiques <del>en</del> complément de l'examen"
f) Analyse d'images	libellé : "E-mail : <a href="mailto:a.roberts@bioss.ac.uk">a.roberts@bioss.ac.uk</a> "

9. Le TC est convenu de proposer l'ajout au document UPOV/INF/22 d'un avertissement expliquant que le document visait à dispenser des informations sur l'utilisation de logiciels et d'équipements par les membres de l'Union et à préciser que ni l'UPOV ni le service ayant fourni les informations n'étaient responsables de la performance des logiciels ou des équipements.

10. Le TC s'est demandé si les informations contenues dans le document UPOV/INF/22 devraient être présentées sous une forme autre (par exemple, un format en ligne) qu'un document INF et il est convenu que seul le format existant du document UPOV/INF/22 devait être conservé.

11. Le TC a noté que les propositions formulées par le TC à sa cinquante-troisième session au sujet de la révision du document UPOV/INF/22 seraient communiquées au CAJ à sa soixante-quatorzième session et que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet du document UPOV/INF/22/4 (document UPOV/INF/22/4 Draft 1) serait présenté au Conseil pour adoption à sa cinquante et unième session ordinaire prévue le 26 octobre 2017 (voir les paragraphes 171 à 174 du document TC/53/31 "Compte rendu").

12. Un compte rendu des conclusions formulées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session au sujet des propositions de révision du document UPOV/INF/22/3 sera présenté au Conseil à sa cinquante et unième session ordinaire (voir le document C/51/18 "Rapport du président sur les travaux de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité").

*13. Le Conseil est invité à adopter une version révisée du document UPOV/INF/22/3 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union" (document UPOV/INF/22/4) sur la base du document UPOV/INF/22/4 Draft 1, compte tenu des conclusions formulées par le CAJ à sa soixante-quatorzième session.*

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/11 Draft 1)

14. Parallèlement aux documents d'information que le Conseil sera invité à adopter à sa cinquante et unième session ordinaire, il est proposé d'adopter une version révisée du document UPOV/INF-EXN/10 "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" sur la base du document UPOV/INF-EXN/11 Draft 1.

*15. Le Conseil est invité à adopter une version révisée du document UPOV/INF-EXN/10 "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents" (document UPOV/INF-EXN/11) sur la base du document UPOV/INF-EXN/11 Draft 1.*

[Fin du document]